

# Club 11-14 ans



# Projet pédagogique 2011 - 2012

**DIRECTION : Landon Valérie**

## *Introduction*

L'accueil de loisirs préadolescents doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. Il devra permettre à chaque préados de trouver sa place et développer des valeurs de civisme, de solidarité avec les autres.

Les accueils de loisirs sont des lieux d'initiation, d'éducation et de loisirs. Ils permettent de proposer aux préadolescents des activités variées, des sorties auxquelles celui-ci n'a pas forcément accès.

Il se doit d'être un lieu d'échange, de convivialité, de respect, de vie collective et d'apprentissage à l'image de sa jeunesse.

Il est important que l'accueil préados mette en place des activités éducatives, ludiques et des activités en accès libre. Tout cela au sein d'une structure à l'aménagement réfléchi, permettant cette autonomie en toute sécurité.

L'école, la famille et l'accueil de loisirs s'inscrivent ainsi dans une démarche globale d'éducation, cohérente et continue où chacun s'implique avec son niveau de responsabilités.

C'est cette démarche de coéducation qui est essentielle pour apprendre aux préadolescents à grandir et à devenir le citoyen de demain.

Le projet pédagogique ici présent n'a de valeur, que si il est utilisé comme un outil. C'est d'abord un outil de communication, entre l'équipe, l'organisateur et le public. Afin que, au sein de l'équipe, chacun puisse véritablement adhérer aux objectifs dont découleront les projets d'animation à mener. Il sert de contrat moral, entre les membres de l'équipe, et pose le cadre du négociable et du non négociable.

Enfin, il sert d'outil de contrôle lors du fonctionnement, devenant la règle d'un jeu dont l'arbitre est le responsable de la structure, cette règle ne pouvant être transformée de façon unilatérale, ni par le directeur, vis-à-vis de son équipe, ni par l'équipe vis à vis de l'organisateur. S'il doit y avoir modification du projet, en cours d'action celle-ci ne peut se faire, que s'il y a concertation avec l'équipe, et information systématique de l'organisateur.

# Présentation

## *Présentation de l'organisateur*

### **La Mairie**



51 rue de Paris  
77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS  
Tél : 01 60 43 02 51

### **La Mairie est ouverte**

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30
- le mardi de 9h00 à 12h30 et de 15h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00

### **Situation de la ville**

- A 30 km à l'est de Paris
- Département de la Seine-et-Marne (77)
- Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur IV

- Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe
- 5791 habitants
- 90 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts

### Présentation de la structure



L'accueil de loisirs des préadolescents est une structure qui permet d'accueillir des enfants de 11 à 14 ans durant :

- les vacances scolaires le lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi de 8h30 à 18h30.
- Le samedi et le mercredi de 14h00 à 19h00

L'équipe d'animation est composée d'un animateur et d'un directeur.

La superficie de l'accueil de loisirs est de 300 m<sup>2</sup>. La capacité d'accueil maximum est de 36 préadolescents.

L'accueil de loisirs dispose de 3 salles d'activités et de 3 sanitaires adaptés.

L'accueil de Loisirs comprend :

- un bureau de direction
- une cuisine
- une salle d'art plastique
- deux salles d'activités : une à dominante sportive (ping-pong, baby foot...), l'autre à dominante jeux de sociétés, bibliothèque...
- en extérieur : un espace football et basket-ball, un espace volley-ball, un barbecue, un espace vert boisé.

### Le public accueilli

Nous accueillons des préadolescents âgés de 11 à 14 ans, habitant la commune de Bailly-Romainvilliers ou fréquentant le collège des blés d'or. D'autre part à partir des vacances de printemps les enfants en classe de CM2 ont la possibilité de s'inscrire sur la structure afin de préparer leur future intégration dans le monde du collège.

#### Les besoins des préadolescents:

##### 1. Besoins physiques :

Dynamiques, toniques, besoins de se dépenser, âge de la puberté : découverte d'un physique qui se transforme, différences garçon/fille.

##### 2. Besoins intellectuels :

Facilité d'apprendre, réfléchis, se posent des questions, début d'autonomie, veulent « faire comme les adultes », savent lire, écrire, compter, aspect critique en groupe, différences de maturité et d'opinion.

### 3. Besoins affectifs :

Recherchent l'autonomie, pudiques, recherchent l'attention de l'autre, premières expériences amoureuses, recherche d'identité, recherche de la connaissance de soi.

### 4. Besoins sociaux :

Rapports parfois conflictuels à l'autorité, début de rébellion, séparation garçon/fille, idée de supériorité, importance du regard des autres, formation de groupes ou à l'inverse s'isolent, volonté de s'affirmer, esprit de compétition, se fondre dans un moule ou à l'inverse se singulariser.

### 5. Les activités :

Jeux sportifs, jeux de pistes, jeux attaque/défense, stimuler leur curiosité, jeux plus intenses et complexes, durée plus longue, plus de réflexion et de logique, jeux combinant le physique et l'intellectuel, jeux de rôles, théâtre, jeux d'improvisation... Activités manuelles plus élaborées et minutieuses, touchant à différentes technicités. Activités artistiques accès sur les nouvelles technologies (montages vidéo, photos...).

### Attitudes à adopter ou éviter avec ce public:

#### **Attitude à adopter :**

**Être à l'écoute**, patient, se renseigner avant de donner des conseils. **Garder ses distances avec les préados, être respectueux. Être cohérent dans ses actes et ses paroles.** Être présent, expliquer, mettre le préados devant ses responsabilités. Être un élément moteur, **coordinateur et modérateur. Être responsable.**

#### **Attitude à éviter :**

Donner des conseils si on n'a pas la formation nécessaire. **Avoir un langage incorrect ou trop familier. Être laxiste**, influencer, inciter les préados. **Rechercher la confrontation.** Manifester des intentions soutenues envers un ou une préados. **Mettre au défi des préados. Monter un mauvais exemple par une attitude provocatrice.**

## *Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur*

La volonté politique de la municipalité tend à développer pour les années à venir des activités de loisirs en direction de tous les préados de la commune, âgés de 11 à 14 ans, et ce avec l'ensemble des acteurs locaux (collège, associations, accueils de loisirs...).

Le développement urbain arrivant à son terme, il s'avère indispensable de répondre à la demande des familles et surtout aux besoins des plus jeunes par la mise en place de structures adaptées à chaque tranche d'âge et correspondant aux attentes du public.

La municipalité souhaite que l'accueil en direction des préadolescents soit un lieu d'épanouissement et de socialisation à travers la participation de ce public à différentes activités de loisirs, culturelles et sportives.

**L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation agissant dans un contexte social, économique, culturel et géographique, prenant en compte l'individu dans sa globalité et favorisant son accès à l'autonomie.**

**L'accueil de loisirs préadolescents doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration et l'épanouissement de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. Il devra permettre à chaque préados de trouver sa place et développer des valeurs de civisme, de solidarité avec les autres.**

Ainsi, nous avons définis plusieurs axes :

- Favoriser la découverte, l'expérimentation ainsi que la pratique d'activités riches et variées.
- permettre aux jeunes de s'enrichir par des initiations techniques à travers des ateliers spécifiques et variés.
- Impliquer les préados dans les projets, dans la vie de l'accueil de loisirs, afin de les responsabiliser. Il sera important de **faire avec eux** et non pour eux, afin de les aider à prendre des initiatives, des décisions,

d'assumer leur choix, de les accompagner dans leur construction d'adulte en devenir.

- Favoriser les échanges, les liens sociaux tant au sein du groupe que sur le plan inter-génération.
- Être un lieu d'écoute, de prévention de l'incivilité, de la violence et de la maltraitance.
- Sensibiliser les jeunes à la vie de groupe, à l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

# L'équipe

## *L'équipe d'animation*

### La notion d'équipe :

Sans projet commun, il sera difficile de fédérer une équipe. L'équipe ne pouvant se constituer qu'autour de valeurs partagées par tous (à travers des projets d'animations). La construction d'un projet pédagogique commun doit permettre à chacun de trouver une place au sein de l'équipe.

### La direction :

#### **Fonction pédagogique, animation, formation :**

- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Garantir les orientations et les objectifs de la ville.
- Établir et mener le projet pédagogique et en garantir son application.
- Établir et mener des projets en collaboration avec le collège.
- Être le lien entre les différents services et partenaires.
- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants.
- Évaluer les animateurs, garantir leur respect moral, physique et affectif.
- Aider, former son équipe tant au niveau théorique que pratique, afin d'accroître leurs compétences.
- Conseiller, dynamiser et motiver son équipe.

### **Fonction administrative et gestionnaire :**

- Organiser la vie de l'accueil de loisirs.
- Gérer le budget, suivre les commandes.
- Tenir à jour les registres généraux (effectifs, fiches sanitaires, cahier infirmerie, registre de sécurité...)
- veiller au respect de la réglementation : de l'équipement, de la sécurité des enfants et de l'équipe.
- Suivre les fichiers sanitaires en collaboration avec le service inscription.
- Veiller au respect de l'équipement.

### **Les animateurs :**

Chaque animateur est sous la responsabilité de la direction de l'accueil de loisirs et a pour mission principale de mettre en œuvre des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.

Durant les vacances scolaires, les animateurs assurent une amplitude horaire de 10 heures par jour, incluant  $\frac{3}{4}$  d'heures de pause à organiser en bon intelligence au sein de l'équipement afin que la sécurité des enfants soit en permanence garantie.

### **Savoir faire et savoir être:**

- Établir un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique et éducatif.
- Participer activement aux réunions.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Avoir un rôle éducatif auprès des enfants.
- Travailler en équipe.
- Veiller au respect des personnes, du matériel et des consignes de sécurité.
- Avoir des capacités d'adaptation et d'initiatives face aux demandes du public. S'informer, se renouveler sur les nouveaux centres d'intérêts de ce même public.
- Gérer le quotidien de la structure (tour d'hygiène, maintien de l'hygiène dans la cuisine, signaler tout dysfonctionnement...)
- Gérer son temps de travail et ses activités (préparation, rangement...)

- Connaître la législation et les règles de sécurité, s'en informer.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.

**Il est important de rappeler que les principaux outils de travail sont :**

- La motivation.
- La communication.
- L'écoute.
- Le respect.
- Le dynamisme.

### Les règles de vie de l'équipe d'animation

**Non négociable :**

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Garantir le respect des lois et les cadres du fonctionnement.
- Respecter le matériel.
- Respecter les horaires de travail.
- Toute absence doit être signalée à la direction au plus vite afin de garantir le bon fonctionnement de la structure.
- Il est formellement interdit de fumer dans les locaux (code de la santé publique-art R3511-1).
- L'alcool est interdit dans les locaux et sur le temps de travail (règlement interne des personnels de la mairie).
- La drogue est interdite (législation française).

# Moyens pédagogiques

## *Les objectifs pédagogiques*

Nous souhaitons:

1. Prendre en compte chaque préadolescent comme un individu à part entière.

En effet, nous nous devons de reconnaître pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, relations sociales, environnement...), et tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

- Mise en place de temps d'échange avec les préadolescents.
- Mise en place d'activités permettant la libre expression.
- Mise en place d'activités sportives collectives et individuelles.
- Mise en place d'activités manuelles et culturelles.

2. Respecter les rythmes individuels des préadolescents.

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à

chacun, et non demander aux préadolescents de s'adapter à une structure ne répondant pas à ses besoins.

- Adapter le fonctionnement de l'accueil préadolescent aux besoins de cette tranche d'âge.
- Mettre à disposition certaines salles pour leur bien être.
- Écouter et prendre en considération leurs opinions.
- Laisser l'opportunité de gérer seul son temps et ses activités sur la structure.

### 3. Permettre aux préadolescents d'approfondir leurs connaissances de leur environnement afin de se l'approprier.

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre une place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer le préadolescent dans un lieu, coupé de la vie, mais bien de lui permettre d'en devenir acteur.

Devenir acteur dans sa ville, c'est se l'approprier, participer à sa transformation, c'est devenir citoyen.

- Mettre en place des temps autour de la citoyenneté : respect, environnement, développement durable, partenariat Unicef...
- Mettre en place différentes rencontres avec les autres accueils de loisirs de la commune (élémentaires/point accueil jeune) à travers différentes activités ou événementiel (projet push-car, sportives, soirées, spectacles...). Et des rencontres avec les associations de la ville (gouter avec les « séniors briards », partenariat avec école de musique ou autres associations sportives...)
- Mettre en place des activités variés au sein des structures de la ville (art, sport, informatique, manuel...).

- Faire découvrir le patrimoine culturel national par le biais de sortie et visites organisées.
- Mise en place d'un projet prévention sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) afin de sensibiliser les préados à un comportement responsable dans leur vie quotidienne face à ses nouvelles technologies.

#### 4. Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants et des jeunes) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme. Il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie.

Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans ses relations sociales. La construction de repères fiables et solides est le préalable à l'acquisition d'une plus grande autonomie.

**Attention : être autonome dans un accueil de loisirs c'est avoir un temps de gestion personnelle dans un cadre fixe avec des règles, l'enfant n'est pas livré à lui-même avec ses propres règles.**

- Mise en place de petits déjeuners échelonnés.
- Mise en place de temps d'activités mené par les préadolescents.
- Projet proposer et mener par les préadolescents.
- Mettre en place un fonctionnement où le préadolescent pourra se retrouver seul ou avec les personnes qu'il le souhaite (gestion personnelle).

- Investir les préadolescents sur le mode de fonctionnement de la structure.

## Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Deux types d'accueil sont proposés afin de répondre et de s'adapter à la gestion de l'autonomie des enfants de chaque famille.

### 1. ACCUEIL A LA JOURNEE :

- Le préadolescent devra payer son adhésion (carte pass) de 17,50 euros, puis seront facturées les journées au quotient familial et seront compris : repas, goûter et les différentes activités.
- Les mercredis et samedis après-midi: ouverture de 14h00 à 19h00 avec le goûter.
- Les vacances scolaires: ouverture de 8h30 à 18h30 avec prise de repas et goûter et les différentes activités.

### Les mercredis et samedis :

	<b>Mercredi et samedi</b>
<i>Horaire</i>	14h00 à 19h00
<i>Arrivée</i>	14h00 à 14h30
<i>Activités</i>	Jeu/projet d'animation/accompagnement aux devoirs...  +

	Gouter
Départs échelonnés	A partir de 17h00
Fermeture	19h00

### Vacances scolaires :

Accueil à la journée : l'inscription se fera mensuellement avant le 25 du mois précédent la période de vacances avec paiement préalable au service pôle famille à la mairie.

	<b>LUNDI AU VENDREDI</b>
Horaire	8h30 à 18h30
Arrivée	8h30 à 10h00
Activités	10h00 à 12h00
Repas	12h00
Gestion libre	Jusqu'à 14h00
Activités	14h00 à 17h00
Départs échelonnés	A partir de 17h00  <b>Pour les préadolescents qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents</b>
Fermeture	18h30

## **2. UN ACCUEIL EN « ACCES LIBRE »:**

Le préadolescent devra payer son adhésion (carte pass) de 17,50 euros + le chéquier loisirs à 5 euros, celui-ci servira au paiement des sorties si il souhaite y participer. L'inscription pour les sorties se fera sur site avec l'équipe d'animation.

Cette formule ne comprend ni le repas ni le gouter

### **Les mercredis et les samedis :**

	<b>Mercredis et samedis</b>
<b>Horaire</b>	14h00 à 19h00
<b>Activités</b>	Jeu/projet d'animation/accompagnement aux devoirs...
<b>Fermeture</b>	19h00

### **Les vacances scolaires :**

	<b>LUNDI AU VENDREDI</b>
<b>Horaire</b>	8h30 à 18h30
<b>Arrivée</b>	10h00
<b>Activités</b>	10h00 à 12h00
<b>Départs</b>	Fermé pour les accès libres de 12h00 à 14h00
<b>Activités</b>	14h00 à 17h00
<b>Fermeture</b>	18h30

**ATTENTION** : le préadolescent inscrit en accès libre pourra grâce à son autorisation parentale (fiche sanitaire) arriver et partir lorsqu'il le souhaitera **MAIS** devra signaler systématiquement son heure d'arrivée et de départ aux adultes de la structures par le biais de la feuille de présence mise en place à l'entrée. D'autre part pour les sorties il se devra de respecter les horaires de rendez-vous fixés afin de ne pas pénaliser l'organisation de cette même sortie

### Mini-séjour

Chaque année la commune souhaite organiser un « mini-séjour » spécifiques aux besoins et envies du public préadolescent.

Le terme de « mini-séjour » est aujourd'hui requalifié d'**activité accessoire à un accueil sans hébergement**. Il est ainsi prévu et organisé à partir des objectifs et moyens pédagogiques définis par l'équipe dans le projet pédagogique de l'accueil.

En début de séjour, l'équipe d'animation et les préados s'entendront sur le fonctionnement d'une journée : heures de lever et de coucher, répartition des temps libres et des activités, répartitions des taches, règles de vie et de sécurité pour le bien de tous.

N'oublions pas surtout que ce séjour est un séjour de loisirs et de vacances où le mot d'ordre pour les préados est le loisir et la détente.

### Partenariat avec le collège

- Tous les mardis et jeudis le club 11-14 organise des ateliers jeux de société au sein du collège : - mardi pour les 6° et 5°  
- jeudi pour les 4° et 3°

24 élèves pourront s'inscrire par roulement auprès des deux encadrants.

- **OBJECTIFS** : - favoriser un temps de détente et de jeu sur la pause méridienne.

- développer les liens entre la structure « club 11-14 » et le collège.

- permettre des actions ciblées lors de ce temps, tel que les 14 et 16 février 2012 un atelier prévention sur la sécurité des profils sociaux.

- Mise en place d'un partenariat aussi les 9 et 10 février 2012, avec la venue sur la structure des classes de 5<sup>o</sup> pour une prévention internet avec l'association « action innocence ».

### Réunions et moyens d'évaluation

**Les réunions** : Elles permettent de collecter l'ensemble des faits pertinents, expériences et point de vue de chacun. Les réunions permettent d'avoir des échanges constructifs au sein de l'équipe d'animation.

Elles permettent de rappeler les objectifs et missions de chacun. D'analyser les difficultés rencontrées afin d'y remédier.

L'équipe se réunira tous les mardis de 14h00 à 16h00 pour mettre en place les activités des mercredis, samedis.

Nous mettrons en place avant chaque session de vacances deux réunions de préparations dont la direction définira les dates avec les membres de l'équipe

**Lors des réunions du mardi une fois par mois** : un temps d'évaluation sera effectué, par l'équipe, des actions menées les mercredis et samedis du mois précédent. Ainsi l'équipe se posera les questions suivantes :

- quelles sont les actions réussies ? Pourquoi ? Doivent-elles être renouvelées ? Pourquoi ?
- Quelles sont les actions qui n'ont pas fédéré l'envie des enfants ? Pourquoi ? Peut-on y remédier ? Si non pourquoi ? Si oui comment ?
- Comment les enfants vivent au sein de la structure ? Si problèmes faut-il revoir des objectifs ou le fonctionnement pour répondre à leurs besoins et comment ?

- Les objectifs du projet pédagogiques sont-ils toujours respectés ? Si oui peut on les étoffer ? si non doit-on les redéfinir : pourquoi et comment ?

Les sessions de vacances feront l'objet de 2 heures de bilan après les vacances.

# Réglementation

## Sécurité et hygiène

**« Nul n'est censé ignorer la loi » ! Toute personne est responsable et doit connaître les réglementations ou attitudes à adopter à chaque situation !**

Ce chapitre a pour but de rappeler ou former l'ensemble de l'équipe sur la réglementation, quelque soit son parcours professionnel ou son expérience. Ainsi la direction se doit d'avoir une attitude formatrice et bienveillante afin que **tous et toutes restent à chaque instant conscient de leur responsabilité à l'égard de leur public mais aussi de leurs collègues et des locaux/matériel utilisés.**

Une attitude responsable est aussi la garantie d'une image exemplaire vis-à-vis des futurs adultes que nous encadrons !

**Infirmierie et suivi sanitaire: (code de l'action sociale et des familles)**

Dans l'accueil préadolescents, c'est la direction qui est chargé du suivi sanitaire elle le répercute ce dernier à l'équipe. L'infirmier se trouve dans le bureau de la direction. Cette dernière se doit de rester fermée à clé, avec la clé facilement visible et accessible pour un adulte.

Le suivi consiste notamment à :

- ✓ S'informer sur l'existence d'éventuelle allergie médicamenteuse, alimentaire ou autre.
- ✓ Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical (ordonnance fournie par le tuteur légal) pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments.
- ✓ S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant.
- ✓ Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux.
- ✓ Tenir à jour les trousse de premiers soins. (attention aux dates de péremption).

### **SURVEILLANCE : (réglementation et recommandation DDCS)**

- ✓ **Toujours observer son groupe de préados !**
- ✓ Toutefois la surveillance peut-être allégée mais avec les conditions suivantes :
  - **consignes de sécurité données**
  - **consignes claires et comprises**
  - **consignes contrôlées dans leur exécution**

- consignes données avec assez de fermeté pour être respectées

- ✓ Dans le cas d'activités à risque retour à l'obligation d'une surveillance renforcée.
- ✓ A noter dans tous les cas il faut tenir compte du « caractère fougueux et impulsif » des préados afin d'anticiper tout danger.

### **Préparation sorties : (code de l'action sociale et des familles/Réglementation DDCS)**

- ✓ Prendre les fiches sanitaires **sous enveloppes cachetées** afin de garantir le secret professionnel de chaque fiche.
- ✓ La pharmacie.
- ✓ Le numéro de téléphone du centre **+ numéros d'urgences**
- ✓ Une carte téléphonique ou un téléphone portable.
- ✓ Laisser une liste des préadolescents au centre, et en avoir une sur soi.
- ✓ Penser à emmener à boire, des sacs à dos, des casquettes, à adapter tenu de chacun selon la sortie ou l'activité.

### **Déplacements à pied : (code de la route/réglementation DDCS)**

**Les groupes** : La circulation s'effectue dans le respect du code de la route (art. R. 219-4).

Les animateurs se placent de la manière suivante :

- Si 1 animateur = en fin de convoi
- Si 2 animateurs = 1 au début et 1 en fin
- Si 3 ou plus = 1 au début, 1 en fin et les autres répartis uniformément.

Les groupes doivent se tenir à droite de l'accotement ou, lorsque celui-ci est impraticable, sur le bord droit de la chaussée. Toutefois, lorsqu'ils marchent en

colonne par un, les groupes doivent, en dehors des agglomérations, marcher sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche (sauf pour des raisons de sécurité ou de circonstances particulières).

Sauf lorsqu'ils marchent en colonne par un, les groupes doivent être scindés en éléments de colonne ne dépassant pas 20 mètres et espacés d'au moins 50 mètres les uns des autres.

Dès la tombée de la nuit, il faut signaler sa présence par l'emploi de dispositifs lumineux (à l'avant au moins un feu blanc ou jaune ; à l'arrière au moins un feu rouge; visibles au moins à 150 m par temps clair).

Sur les routes où la visibilité est mauvaise (en montagne par exemple), il est recommandé qu'en tête, assez loin devant, un animateur fasse signe aux véhicules de ralentir (de même à l'arrière).

**Les piétons isolés** : Les piétons isolés, lorsqu'ils ne peuvent utiliser que la chaussée, doivent se tenir près du bord gauche, c'est à dire en face du trafic. Dans ce cas, il y a dix fois moins de risque d'accident.

**L'auto-stop** : Cette pratique est interdite pour les enfants et les adolescents hébergés dans un centre de vacances

**Les traversées de chaussées** : elles s'effectuent conformément aux articles R. 219-1 et s. du Code de la route. Les piétons ne doivent traverser la chaussée qu'après s'être assuré qu'ils peuvent le faire sans danger immédiat, en tenant compte notamment de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention. Aux intersections à proximité desquelles n'existe pas de passage prévu à leur intention, les piétons doivent emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir.

Les animateurs se placent de la manière suivante :

- Si 1 animateur = au milieu de la chaussée du côté jugé le plus dangereux et en se signalant au maximum aux automobilistes. Positionné de biais afin d'avoir visibilité sur préados et véhicules arrivant, pour permettre une évacuation la plus rapide si danger. Instruction d'arrêt à un point précis et sûr aux préados devant.
- Si 2 animateurs = un de chaque côté de la chaussées dans le sens d'arrivée des véhicules. De biais. Et même instructions aux enfants.
- Si 3 ou plus = même procédure + 1 animateur en fin de convoi si 3, sinon 1 en avant et 1 en arrière en plus des deux sur la chaussée.

## **Baignade : (réglementation et recommandation DDCS)**

- ✓ Un animateur pour 8 préadolescents dans l'eau.
- ✓ A l'arrivée se présenter au maître nageur et signaler la présence de son groupe.
- ✓ L'animateur doit rester en groupe et avoir toujours tous son groupe à porter de vue.
- ✓ L'animateur doit être présent dans l'eau avec tous les préadolescents.

**L'existence d'un service de surveillance de baignade ne décharge en rien la responsabilité des accompagnants adultes en cas d'accident. D'autre part l'animateur se place de fait sous l'autorité du surveillant de baignade et se doit de respecter scrupuleusement ses consignes.**

## **Déplacement en bus : (code de la route)**

La direction désigne un responsable du convoi. Des consignes et recommandations lui seront communiquées.

### **Principales recommandations :**

- ✓ Prendre connaissance de la législation relative à l'accompagnement de groupes d'enfants et du contrat de transport.
- ✓ S'assurer auprès du chauffeur que le véhicule est conforme et en état pour prendre la route.
- ✓ Placer les accompagnateurs près de chaque issue de secours, derrière le chauffeur, sur le siège du milieu au fond si pas de ceintures (cf carte violette pour emplacements autorisés au jeune public).
- ✓ Disposer d'une trousse à pharmacie et de sacs pour les préados malades.
- ✓ Prendre connaissance avec le chauffeur de l'itinéraire et des arrêts prévus.
- ✓ Faire expliquer par le chauffeur l'utilisation des dispositifs de sécurité et d'issues de secours ainsi que les consignes propres à assurer la sécurité des personnes en cas d'accident ou d'incendie.
- ✓ Rappeler les consignes destinées au bon déroulement du voyage et au respect des règles.

- ✓ Être vigilant lors de la montée et de la descente de l'autocar par les préados (feux de détresse utilisés, liste nominative des **préados + encadrant...**)
- ✓ Recompter les préadolescents en montant, une fois qu'ils sont assis et attachés et à la descente. Une fois descendu un animateur doit vérifier si personne n'a rien oublié dans le bus.
- ✓ Veiller à ce que les enfants restent assis et portent leur ceinture de sécurité. Idem pour animateurs !

### **Normes d'encadrement :**

Pour tous les déplacements (car, bateau, avion...), il convient de respecter la réglementation relative aux accueils de mineurs sans ou avec hébergement.

### **Principales obligations du transporteur :**

- ✓ Le transporteur doit se conformer aux règlements relatifs aux véhicules de transport en commun.
- ✓ Le chauffeur doit être en possession de la carte violette et être titulaire du permis D.
- ✓ Une information des passagers adultes et enfants concernant les consignes de sécurité doit être effectuée avant le départ.
- ✓ Vérifier la présence du logos « transport d'enfants » et celle d'extincteurs.
- ✓ Durée maximale de conduite : 4 heures 30 minutes
- ✓ Interruptions de conduites : 45 minutes ou au moins 15 minutes chacune.
- ✓ Durée maximale de conduite journalière: 9 heures ou lorsqu'il y a 2 chauffeurs, 8 heures consécutives par période de 30 heures.

### **Transport d'enfants en minibus : (code de la route)**

Les véhicules conçus pour le transport de 9 personnes (chauffeur compris) et couramment appelés « minibus » ne constituent pas réglementairement un véhicule de transport en commun de personnes.

### **Les règles applicables aux voitures particulières s'appliquent :**

- ✓ Conducteur titulaire du permis B
- ✓ Interdiction de transporter des enfants de moins de 10 ans à l'avant du véhicule sauf si toutes les places arrières sont déjà occupées par des enfants.
- ✓ Tout passager doit obligatoirement être attaché par une ceinture de sécurité.
- ✓ Les enfants de moins de 10 ans doivent disposer d'un système de retenue homologué adapté à leur taille et à leur poids sauf si leur morphologie est adaptée au port de la ceinture de sécurité.
- ✓ Pendant le transport, les normes d'encadrement s'appliquent.
- ✓ **Respect du code de la route**

### Déplacements vélos et rollers : (code de la route)

- ✓ **Repérer à l'avance le parcours** (celui-ci pourra être préparé avec les préadolescents mais la vérification du parcours est effectuée par l'animateur seul)
- ✓ Le groupe même à faible effectif, est encadré par un minimum de deux encadrant.
- ✓ **Vérifier les vélos et les rollers avant départ.**
- ✓ Chaussures et tenues adaptés pour tous, ainsi que **casques et protections obligatoires pour tous.**
- ✓ Se munir de : trousse de secours, fiches sanitaires, numéros secours, petits matériels de réparation.
- ✓ **Respecter le code de la route.**
- ✓ Laisser plan de son parcours à la direction.

### Pâtisserie et repas autonome : (code de la santé, normes HACCP)

- ✓ Se laver les mains avant et pendant l'activité si nécessaire.
- ✓ Mettre les charlottes et les tabliers.
- ✓ Nettoyage des plans de travail **AVANT et APRES** l'activité.
- ✓ **Respect de la chaîne du froid (réfrigérateur inférieur ou égal à 4°C).**
- ✓ Vérification des dates limites de consommation (DLC).
- ✓ Etiquettes/codes barres des produits à reporter sur le registre des consommations pour la traçabilité des produits utilisés.
- ✓ Échantillonnages à dater et à garder durant 5 jours.
- ✓ Jeter les restes.
- ✓ Régulièrement et si nécessaire fermeture et évacuation des poubelles contenant denrées alimentaires.

## Prévention incendie/Évacuation du site : (code de la construction et de l'habitat)

### PRIORITE DES ACTIONS :

- Signaler incendie = déclencher l'alarme incendie + appel pompiers 18
- Procéder à l'évacuation du public

### PROCEDURE :

Si un agent constate de la fumée ou le départ d'un incendie, il doit briser immédiatement la vitre du boîtier incendie le plus proche (cf plan évacuation hall d'entrée).

Au retentissement de l'alarme, chaque animateur se charge d'évacuer et de compter les enfants de son groupe de référence en se dirigeant vers le point de rassemblement (point de rassemblement = devant le centre, extérieur grilles).

Cette évacuation doit se faire selon le plan d'évacuation par les sorties les plus proches, décrites sur le plan d'évacuation et signalées par des bornes lumineuses vertes.

Une fois au point de rassemblement, chaque animateur doit vérifier son effectif et maintenir le calme pour la sécurité de tous (route à proximité). La direction doit vérifier l'effectif total du centre.

**Rôle de la direction :** Pendant le temps d'évacuation, la direction présente s'occupe au plus vite d'appeler les secours et de faire un tour de vérification dans l'ensemble de la structure afin de vérifier qu'il ne reste plus personne. Cette vérification s'effectue toujours de la manière décrite sur le plan ci-joint.

Une fois la vérification terminée, la direction rejoint le groupe devant le centre et vérifie l'effectif complet (enfants + animateurs). La direction se charge d'accueillir les pompiers et de les renseigner.

**Si la direction est absente :** Elle désigne un animateur référent qui sera chargé de veiller au bon fonctionnement de la structure. Cette personne effectuera la même procédure qu'une direction.

Dans le cas où l'animateur est seul il charge un enfant « responsable » de diriger le groupe vers le point de rassemblement, pendant que lui prend les feuilles d'effectifs et fait le tour de la structure selon le plan pour rejoindre le groupe au plus vite et assurer leur sécurité.

D'autre part un exercice en présence du public et des équipes est à effectuer une fois par trimestre.

### **Conseils et consignes générales de sécurité**

#### **Législation de l'encadrement de l'accueil de loisirs :**

- 1 animateur pour 12 préadolescents en activités **sur le site**.
- 1 animateur pour 8 préadolescents pour les activités **piscine**.

#### **Démarche à suivre en cas d'accident :**

Dans le cadre d'un accident l'animateur se doit de mettre le préadolescent dans les meilleures conditions et il se doit de lui donner les premiers soins. Dans le même temps il l'appelle les secours, la direction et les parents, selon la gravité.

Ensuite il doit inscrire les faits sur le cahier de l'infirmier et en référer à la direction de l'accueil qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident.

En bref :

- Prévenir les secours.
- Prévenir la direction du centre.
- Assurer la sécurité du préadolescent blessé et de l'ensemble du groupe.
- Rassurer le préadolescent.

- Remplir la déclaration d'accident si nécessaire (à voir avec la direction).
- Prévenir la famille

**Message à transmettre aux secours :**

- Se présenter.
- Indiquer et décrire la nature de l'accident.
- Décrire l'état du blessé.
- Indiquer le numéro de borne (si sur route), l'adresse ou localisation PRECISE.
- Préciser les premiers soins apportés à la victime.
- Agir en respectant les instructions des secours ou des autorités compétentes.
- **Les moyens d'alerte :**
- 15 SAMU
- 17 POLICE
- 18 POMPIERS
- 112 SECOURS INTERNATIONAUX
- 119 ALLO ENFANCE MAL TRAITE

# Conclusion

Le projet pédagogique est un outil de communication pour tous les membres de l'équipe, mais il est aussi un contrat moral entre la structure, les parents et les préadolescents qui fréquenteront la structure.

Il impose les règles que chaque personne qui fréquentera la structure se doit de respecter.

Il permet aussi de travailler pour des objectifs communs afin que le préadolescent puisse se construire et devenir l'adulte de demain.